

*Initiatives parlementaires*

qui connaît une révolution dans sa conception a besoin d'explorer et d'exploiter de nouveaux domaines comme l'agrosylviculture et la sylviculture sociale pour que sa contribution puisse être encore plus marquante. La députée de Northumberland a raison de croire que la solution comporte un aspect législatif ou réglementaire. C'est dire que les gouvernements, les parlementaires et les organisations internationales doivent jouer un rôle s'ils veulent contribuer à la solution. Mais je ne suis pas du tout certain, je le crains, que l'approche qu'elle préconise soit nécessaire ni même utile.

La députée demande au gouvernement d'élaborer une politique sur les forêts tropicales humides assortie de lignes directrices empêchant le Canada de financer des projets qui risquent d'entraîner la destruction ou la dégradation de ces forêts. L'intention de la députée est excellente, mais les effets de cette politique pourraient être différents de ceux qu'elle souhaite.

En un sens, la proposition de la députée fait inutilement double emploi avec des dispositions déjà en place. Comme beaucoup de députés le savent, depuis 1986, les projets que l'Agence canadienne de développement international envisage de financer sont systématiquement examinés, au cours du processus normal d'approbation, du point de vue de leur effet sur l'environnement, ce qui englobe évidemment les répercussions sur les forêts tropicales.

Le principe de la proposition est donc déjà partie intégrante de la politique du gouvernement et même de la stratégie de l'aide publique du Canada au développement, stratégie déposée à la Chambre en 1988 par la ministre des Relations extérieures, qui est chargée du développement international.

Il n'y a pas que les projets bilatéraux qui soient examinés du point de vue de l'impact environnemental. Le Canada a été aussi en première ligne pour réclamer une étude de l'impact des pratiques de crédit de la Banque mondiale, notamment sur les forêts tropicales.

D'importantes réformes ont été appliquées pour répondre à ces préoccupations. En janvier 1990, la Banque mondiale a publié des lignes directrices sur l'évaluation environnementale de tous ses grands projets. En septembre, elle a publié son premier rapport annuel sur l'environnement. Le mois dernier encore, elle a rendu public un document portant expressément sur la politique des prêts pour l'exploitation forestière. Les changements viennent tardivement, il faut le dire, mais ils viennent.

J'estime donc que la motion M-398 fait double emploi avec les dispositions qui existent déjà. La motion va sans doute un peu plus loin, mais, en réalité, cela pourrait être

d'avantage une faiblesse qu'un point fort. Il arrive qu'une situation ne soit pas simple. On peut, par exemple, avoir affaire à un projet qui détruirait une centaine d'arbres, mais qui, en définitive, a pour but d'en épargner des milliers en fournissant une source d'énergie de remplacement. Il arrive, surtout dans les affaires multilatérales, qu'il vaille mieux être présent pour influencer les décisions que de se tenir à l'écart, les mains propres, mais sans moyens d'action.

Appliquée strictement, la motion M-398 serait un véritable carcan qui nous interdirait de participer à n'importe quelle activité comprenant l'abattage d'arbres dans les forêts tropicales humides. À mon avis, ce ne serait pas très sensé.

Je crois, en fait, qu'il est temps pour nous de faire un grand pas en avant en adaptant nos conceptions de l'économie et de l'environnement en cette ère post-Brundtland. Lorsque nous avons commencé à nous rendre compte, dans les années 1960 et 1970, qu'il semblait y avoir un rapport inverse entre la croissance économique et l'état de notre environnement naturel, nous avons fait un important pas en avant dans notre façon de concevoir le développement.

Ce n'était qu'un premier pas et il nous fallait améliorer davantage la qualité et le perfectionnement de nos concepts en nous inspirant de la sagesse qui se dégageait du rapport Brundtland et en l'incorporant dans nos attitudes et notre processus de réflexion.

Ce rapport historique, qui est sans doute le plus important document des années 1980, nous a dit quels dommages nous causions et a avancé le principe du développement durable. Ne s'arrêtant pas là, il nous a fait progresser encore plus en soutenant d'une manière très convaincante que le conflit entre l'écologie et l'économie est une illusion ou, au pire, un effet à court terme. En dernière analyse, il n'y a pas de conflit parce que l'écologie bien pensée est parfaitement rentable.

Je dis cela parce que je crois que la députée n'a pas compris, en présentant sa motion, le lien qui existe entre cette conclusion du rapport Brundtland et les forêts tropicales.

Les forêts tropicales humides seront probablement protégées si leurs propriétaires, les pays en développement, les considèrent comme une source de richesse, comme une ressource précieuse qui doit être protégée. Cela laisse supposer un certain degré d'utilisation et d'exploitation. Même si c'est du développement durable, c'est néanmoins du développement.

J'ai reconnu, il y a quelques instants, que la députée a fondamentalement raison de croire qu'une certaine ré-